



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

À RETOURNER À : SARL ARTS ET SYSTÈMES GRAPHIQUES
BP 10131 - 49001 ANGERS CEDEX 01

Nom & prénom.....

JE CHOISIS DE PARTICIPER AU RAID SUIVANT :

RAID OULAK (2750KM - 35%TT)

Du 14 au 26 septembre 2026

1	BISHKEK	(journée libre)	LUN 14 SEPT 2026	X
2	BISHKEK - (bivouac)	230km	MAR 15 SEPT 2026	X
3	(bivouac) - (bivouac)	200km	MER 16 SEPT 2026	X
4	(bivouac) - KARAKOL	265km	JEU 17 SEPT 2026	X
5	KARAKOL - (bivouac)	300km	VEN 18 SEPT 2026	X
6	(bivouac) - (bivouac)	325km	SAM 19 SEPT 2026	X
7	(bivouac) - (camp)	265km	DIM 20 SEPT 2026	X
8	(camp) - KAZARMAN	255km	LUN 21 SEPT 2026	X
9	KAZARMAN - ARSLANBOB	230km	MAR 22 SEPT 2026	X
10	ARSLANBOB - (bivouac)	310km	MER 23 SEPT 2026	X
11	(bivouac) - (bivouac)	175km	JEU 24 SEPT 2026	X
12	(bivouac) - BISHKEK	195km	VEN 25 SEPT 2026	X
13	BISHKEK	(journée libre)	SAM 26 SEPT 2026	X

POUR UN BUDGET ESTIMÉ À :

11 ÉTAPES = 3845€ TTC

X

LE BUDGET ESTIMÉ COMPREND :

(Prix par pilote - Base 6 pilotes maximum*)

Vols internationaux (Paris-Bishkek A/R)

+ Location de moto TRAIL

(CFMOTO 450 MT / autres modèles disponibles : nous consulter)

+ Hébergement

(6 bivouacs, 1 camp et 5 nuitées d'hôtels en chambre partagée 2 pilotes)

+ Animateur-photographe à moto

+ Suggestion de circuit (fichier GPS et road-book)

+ En cadeau, le livre souvenir numérique de votre voyage

(Duo possible : nous consulter)

*Séjour garanti à partir de 4 pilotes payants.

IMPORTANT :

Ce n'est que lorsque le nombre de participants requis pour le bon déroulement du RAID OULAK sera atteint que le projet sera finalisé.

La société ARTS ET SYSTEMES GRAPHIQUES adressera alors à chaque participant une facture "prestation" dont le règlement garantira à chacun d'eux sa participation au RAID OULAK.

Chaque participant fera ensuite son affaire du paiement direct de toutes les composantes de son voyage auprès des gestionnaires d'établissements et prestataires de services retenus par l'ensemble du groupe.

PARAPHE



ATTESTATION - ENGAGEMENT - DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

PILOTE

Nom & prénom.....
 Né(e) le à.....
 Demeurant (Adresse complète).....
 Code postal..... Ville.....
 Téléphone..... E-mail.....

Personne(s) à prévenir en cas d'accident

Nom & prénom.....Téléphone.....
 Nom & prénom.....Téléphone.....

Déclare être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité me donnant droit de piloter la moto avec laquelle je participe au RAID OULAK

N°.....
 délivré le par la préfecture de.....

Déclare que mon état de santé me permet de piloter une moto à mes risques et périls

M'engage à porter les équipements obligatoires et de protection, tous homologués et indispensables à ma participation au RAID OULAK sur routes et hors-routes

M'engage à ne jamais exercer à l'encontre de Monsieur Olivier GALLARD (personne physique) ou de la S.A.R.L. Arts et Systèmes Graphique (personne morale) dont il a la gérance aucune action et/ou poursuite à la suite d'éventuelles conséquences dommageables liées à ma participation au RAID OULAK. J'ai bien noté que le RAID OULAK n'est en aucune façon une compétition sportive, que les idées de performance et de vitesse en sont totalement exclues, qu'il ne donnera lieu à aucun chronométrage et que je n'ai pas obligation d'y participer. J'atteste avoir été informé que le RAID OULAK empruntera des axes routiers et des pistes présumées ouvertes à la circulation publique, sans garantie aucune et que je n'ai pas obligation de me soumettre au suivi du tracé éventuellement suggéré par Monsieur Olivier GALLARD (personne physique) ou par la S.A.R.L. Arts et Systèmes Graphique (personne morale).

J'accepte de me conformer au code français de la propriété intellectuelle ainsi qu'aux traités et accords internationaux comportant des dispositions relatives à la protection des droits d'auteur. **J'atteste avoir été informé que l'utilisation notamment commerciale, la reproduction, représentation ou la diffusion, à des fins autres que personnelles, en tout ou partie des documents et fichiers fournis** sur quelque support ou par tout procédé que ce soit par Monsieur Olivier GALLARD (personne physique) ou de la S.A.R.L. Arts et Systèmes Graphique (personne morale) dont il a la gérance **est interdite**. Le non-respect de cette interdiction constitue une contrefaçon au sens des articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle susceptible d'engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur.

Date et signature précédée de la mention "Certifié exact, bon pour acceptation"